

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3014**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Reconversion du site de l'Hôtel-Dieu - Déclassement et cession d'une partie du domaine public
communautaire située rue Bellecordière

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3014

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Reconversion du site de l'Hôtel-Dieu - Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Bellecordière**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des activités de l'Hôtel-Dieu, établissement situé quai Jules Courmont à Lyon 2° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), a été relocalisé sur d'autres sites de l'agglomération lyonnaise.

Afin de faire vivre ce site historique, classé monument historique, une réflexion associant la Ville de Lyon, les HCL et la Communauté urbaine de Lyon a été engagée pour mener à bien un projet de reconversion. A la suite d'une consultation d'opérateurs lancée par les HCL, le projet de la société Eiffage construction a été retenu.

Les HCL resteront propriétaires du site et le mettront à disposition de la société Eiffage construction par bail à construction pour une durée de 94 ans. La promesse de bail à construction a été signée le 22 février 2011, entre les HCL et la société Eiffage construction avec la faculté de substitution au profit de la société dénommée SAS Hôtel-Dieu Lyon Presqu'île.

Le projet présenté par le groupement Eiffage prévoit, en plus de la reconversion des bâtiments de l'Hôtel-Dieu sur le tènement appartenant aux HCL, la construction de bâtiments neufs (bureaux et commerces) dans l'alignement des constructions existantes rue Bellecordière sur une emprise d'une surface de 556 mètres carrés sur la rue Bellecordière, cadastrée AL 36.

Le Service départemental de l'architecture et du patrimoine et la Direction régionale des affaires culturelles sont favorables à ces nouvelles constructions conformes au projet d'alignement historique du bâtiment au XIX° siècle.

L'emprise de 556 mètres carrés située sur la rue Bellecordière et nécessaire à la réalisation du projet de reconversion de l'Hôtel-Dieu, fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Elle a donc fait l'objet d'une procédure de déclassement préalablement à sa cession aux HCL, et en vue de son incorporation à l'emprise de la promesse de bail à construction.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (éclairage public, chauffage urbain, ERDF et France Télécom). Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge du groupement Eiffage.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Bellecordière, la présente opération a été dispensée d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les HCL ont accepté d'acquérir ce bien au prix de 41 700 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 3 février 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 3 février 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 556 mètres carrés, située rue Bellecordière à Lyon 2°, au profit des Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu.

2° - Approuve la cession aux HCL, pour un montant de 41 700 €, d'une emprise de 556 mètres carrés, située rue Bellecordière à Lyon 2°, dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu et cadastrée à ce jour AL 36.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 41 700 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 41 700 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 822 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.